

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Denis Rubattel - Conduite du SPEN : état des lieux ?

Rappel

On peut constater que de nombreux et graves dysfonctionnements sont apparus depuis bien quelque temps dans le cadre du Service pénitentiaire (SPEN). Régulièrement, la presse s'en est fait l'écho de manière peu flatteuse et notre population s'inquiète à juste titre.

Plus précisément, de nombreux détenus se sont échappés et des audits ont été ordonnés. Mme la conseillère d'Etat Béatrice Métraux a dénoncé "des graves manquements humains et techniques". Récemment, dans le cadre du meurtre dramatique de la jeune Marie, Mme Métraux a dit ne pas avoir été mise au courant de la libération provisoire du délinquant dangereux. En outre, il semblerait que certains postes de cadres au SPEN ne soient pas tous repourvus, contraignant certains responsables de cumuler des fonctions depuis bien quelques mois. Par ailleurs, la gestion des places en prison semble lacunaire ou pour le moins peu claire (nombre de détenus par cellule, détention au-delà des 48 heures autorisées dans des locaux de police, ...), sans parler des installations de surveillance qui ont été récemment qualifiées d'obsolètes par la cheffe du SPEN.

Bref, le contexte du SPEN est inquiétant et nous prions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

- 1. Combien d'audits ont été menés ces deux dernières années au SPEN, quels en ont été les coûts directs et indirects et quelles ont été les mesures concrètes prises sur la base des résultats ?*
- 2. Est-ce que tous les postes clefs du service sont repourvus ? Si non, depuis quand, lesquels et pour quelles raisons ? Par ailleurs, dans le domaine du recrutement et de la formation des nouveaux postes de gardiens octroyés il y a quelques mois, quelle est la situation actuelle précise (postes repourvus, postes à repourvoir, mode de recrutement, ...) et est-ce que tout le personnel pénitentier bénéficie de la formation adéquate pour remplir sa mission ?*
- 3. Quelles sont la planification et projection détaillées du nombre de places en prison (préventives, administratives, soins en milieu fermé, exécutions des peines, ...), pour ces dix prochaines années ?*
- 4. Quel est le nombre de personnes sans autorisation de séjour qui purgent une ou des peines dans les prisons vaudoises et, en comparaison avec d'autres cantons, quelle est la situation vaudoise ?*
- 5. Est-il vrai qu'il y a eu un suicide fin 2012 dans une de nos prisons vaudoises, alors que le détenu en question devait être surveillé en permanence mais que, ce jour-là, les effectifs manquaient ?*

Réponse

En préambule, le Conseil d'Etat souhaite nuancer la notion de "nombreux et graves dysfonctionnements" auxquels fait référence M. le Député Denis Rubattel. S'il est admis que le Service pénitentiaire (SPEN) a été confronté à une série d'événements en peu de temps, il est également à relever que ceux-là font partie des incidents que connaît le monde pénitentiaire depuis bien des années. Ainsi, les évasions ont toujours fait et continueront à faire partie des risques liés à l'activité pénitentiaire. Les statistiques en matière d'évasions dans le canton de Vaud et, plus largement dans les cantons latins, le confirment. Toutefois, le SPEN vaudois a connu des attaques d'une violence exceptionnelle à l'exemple de celle qui s'est déroulée aux Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO) l'été dernier. Cette invasion n'a aucun lien avec un quelconque "dysfonctionnement" au sein du service mais est la conséquence d'un nouveau genre de criminalité qui exige de recommencer à investir dans le dispositif sécuritaire des établissements, longtemps négligé.

Par ailleurs, à titre de précision, le Conseil d'Etat relève que le texte de l'interpellation mentionne la "libération provisoire" s'agissant du meurtrier de Marie. Or, ce dernier n'a jamais été libéré provisoirement, terminologie réservée à des prévenus avant jugement. Claude D. n'a pas non plus fait l'objet d'une libération conditionnelle mais était sous le coup d'arrêts domiciliaires avec bracelet électronique en régime de fin de peine.

1. Combien d'audits ont été menés ces deux dernières années au SPEN, quels en ont été les coûts directs et indirects et quelles ont été les mesures concrètes prises sur la base des résultats ?

Suite aux deux évasions successives de la Croisée, un audit a été confié à deux experts en décembre 2012 portant sur la sécurité interne et externe ainsi que sur l'organisation hiérarchique de l'établissement en question. Le Département de l'intérieur de l'époque, actuel Département des institutions et de la sécurité (DIS), a alors fait preuve de transparence totale à ce sujet, les conclusions de cet audit ayant été présentées lors d'une conférence de presse en mai 2013. Ainsi, l'audit a notamment mis en lumière des défaillances de longue date dans l'organisation, un dispositif de vidéosurveillance désuet et des problèmes de management de la prison. Ces évasions ont amené le Département à prendre une série de mesures immédiates après l'évasion sans attendre le résultat de l'audit, telles que la pose de barbelés supplémentaires, la sécurisation de certaines parties de l'établissement (parking, déchetterie, etc.), l'installation de nouvelles caméras et réglages des détecteurs de mouvement. Les constats de l'audit ont permis de poursuivre la mise à jour du dispositif par la prise de mesures supplémentaires, à savoir essentiellement l'octroi d'un crédit d'étude pour le déplacement du parking du personnel hors de l'enceinte de la prison ainsi que pour la création d'une deuxième enceinte avec un *no man's land* entre les deux enceintes. Le remplacement du dispositif technologique largement obsolète (vidéosurveillance, gestion des alarmes, interphones, etc.) et la réorganisation interne de la Croisée, menée avec le directeur *ad interim* de l'établissement de l'époque, ont également été entrepris.

Les coûts directs de cet audit, correspondant aux honoraires des deux experts mandatés, s'élèvent à environ CHF 70'000.-.

Dans un deuxième temps, une évaluation interne a été menée par la direction du SPEN avec le soutien de son Etat-major et des directions d'établissement. Cette étude a couvert l'ensemble des établissements pénitentiaires du canton. Les constats ont fait l'objet d'un rapport circonstancié présenté personnellement par la Cheffe du Service pénitentiaire au Conseil d'Etat le 18 septembre 2013. Pour des motifs de sécurité évidents, ces constats ne peuvent être dévoilés. Les coûts directs de cette opération sont nuls puisque menée à l'interne. Les coûts indirects, pour les deux opérations, représentent le temps considérable investi par les collaborateurs du SPEN dans ces circonstances difficiles, coûts que le Conseil d'Etat ne saurait chiffrer.

2. Est-ce que tous les postes clefs du service sont repourvus ? Si non, depuis quand, lesquels et pour quelles raisons ? Par ailleurs, dans le domaine du recrutement et de la formation des nouveaux postes de gardiens octroyés il y a quelques mois, quelle est la situation actuelle précise (postes repourvus, postes à repourvoir, mode de recrutement, ...) et est-ce que tout le personnel pénitencier bénéficie de la formation adéquate pour remplir sa mission ?

Le Conseil d'Etat confirme que tous les postes clefs du service sont actuellement repourvus. Le SPEN a effectué un travail considérable de recrutement au cours de l'année écoulée, tant au niveau de la direction qu'au niveau des établissements. Il est rappelé que le SPEN a été contraint d'engager un nombre important de personnes en lien avec les nombreux projets d'infrastructure de ces deux dernières années (extension de la Croisée, établissement pour mineurs de Palézieux, agrandissement de la Colonie). Au total, afin d'assurer l'ouverture des nouvelles places de détention, le SPEN a dû repourvoir pas moins de 120 ETP. Les recrutements se poursuivent sur 2014. Pour 2013, ce sont ainsi plus d'un millier (1032 exactement) de dossiers reçus et analysés par l'unité des ressources humaines du SPEN.

Toutefois, le SPEN peut se targuer d'avoir attiré des personnes hautement qualifiées et de grande qualité au sein de sa direction. Ainsi, tous les directeurs d'établissements sont renouvelés et l'adjoint à la Cheffe de service est en fonction depuis octobre 2013.

Quant à la formation, une réflexion a été menée en 2011-2012 par la direction du SPEN sur la manière d'optimiser la formation du personnel pénitentiaire.

D'une part, il en découle que la formation de base des agents de détention se déroule au Centre Suisse de Formation pour le Personnel Pénitentiaire (CSFPP) à Fribourg en cours d'emploi sur un cycle de trois à cinq ans en ce qui concerne la matière théorique. Le CSFPP offre de plus une formation continue une fois le brevet fédéral d'agent de détention obtenu.

D'autre part, la formation est complétée au niveau cantonal concernant notamment les éléments pratiques et sécuritaires. Ces volets ont été revus dans le but de développer les compétences techniques et comportementales des aspirants, harmoniser la procédure d'évaluation dans les établissements vaudois, encourager la mobilité interne permettant une plus grande vue d'ensemble des pratiques et un système de détection rapide des aspirants rencontrant des problèmes d'apprentissage ou présentant un potentiel particulier. En outre, le programme de formation de base en self-défense et techniques d'intervention pénitentiaire a été revu et optimisé en 2011 afin de dispenser aux agents un enseignement mieux adapté aux besoins du terrain. La formation continue du personnel pénitentiaire a également été harmonisée et les procédures précisées. La possibilité est désormais offerte à tous les collaborateurs de bénéficier d'un conseil personnalisé en matière de formation continue et de développement professionnel. La réflexion sur les besoins en terme de formation continue se poursuivra au cours des prochaines années. Ses premières concrétisations ont concerné les cadres qui se sont vus proposer un cycle de formation visant à développer leurs compétences managériales pour les aligner avec les besoins quotidiens sur le terrain.

Enfin, la création d'un pool de formation interne au SPEN viendra prochainement en renfort aux établissements afin de prendre en charge le volet de formation dévolu au canton.

3. Quelles sont la planification et projection détaillées du nombre de places en prison (préventives, administratives, soins en milieu fermé, exécutions des peines, ...), pour ces dix prochaines années ?

Le Conseil d'Etat rappelle tout d'abord que le SPEN n'est pas en charge des places de détention administratives, liées à l'exécution des renvois de personnes étrangères.

En ce qui concerne les places de détention pénale, la nouvelle direction du SPEN s'est dotée d'une stratégie en matière d'infrastructures pénitentiaires à l'horizon 2025, présentée au Conseil d'Etat en

mars 2012. De nombreux projets de cette planification ont d'ores et déjà aboutis, tels que l'établissement de semi-détention et travail externe du Simplon (ouvert en avril 2013), l'établissement pour mineurs de Palézieux (inauguré le 16 décembre 2013), l'extension de la prison de la Croisée (en fonction depuis mai 2013). D'autres projets sont à bout touchant, comme l'agrandissement de la Colonie des EPO à 80 places supplémentaires prévues pour le 2ème semestre 2014. Le reste est actuellement à l'étude, à savoir la création d'une structure de soins adaptée aux personnes souffrant de troubles psychiques et/ou sous le coup d'une mesure pénale, ainsi que le déplacement de l'établissement du Bois-Mermet. Au total, ce ne sont pas moins de 17 projets d'infrastructures qui sont encore en cours, à l'état de projet ou planifiés. Ils seront soumis au Conseil d'Etat avant l'été 2014.

Il ressort de ce qui précède que le SPEN a vu ses infrastructures évoluer de manière importante ces deux dernières années. Le Département des institutions et de la sécurité aura ainsi créé près de 250 places de détention, tout confondus, entre 2012 et 2014. Tant le nombre de places créées que la brièveté avec laquelle les places ont été construites est historique.

4. Quel est le nombre de personnes sans autorisation de séjour qui purgent une ou des peines dans les prisons vaudoises et, en comparaison avec d'autres cantons, quelle est la situation vaudoise ?

Pour le canton de Vaud, pour l'ensemble des personnes détenues dans des établissements pénitentiaires, il y a 19% de personnes qui sont de nationalité suisse, le solde étant d'origine étrangère (avec ou sans statut de séjour).

Les comparaisons intercantionales concernant cette donnée ne sont possibles que pour la détention avant jugement car l'Office fédéral de la Statistique actualise un état de situation par année à une date précise.

En 2013, il y a avait à la date de référence, en détention avant jugement 62% de personnes étrangères sans permis de séjour.

Au niveau intercantonal, par rapport au 62% de personnes détenues avant jugement sans permis de séjour dans le canton de Vaud:

- Genève a un taux de 85%,
- Fribourg de 63%,
- Neuchâtel de 44%,
- Zurich et Berne de 41%.

5. Est-il vrai qu'il y a eu un suicide fin 2012 dans une de nos prisons vaudoises, alors que le détenu en question devait être surveillé en permanence mais que, ce jour-là, les effectifs manquaient ?

Non. Le Conseil d'Etat réfute cette information. Il n'y a pas eu de suicide dans les prisons vaudoises à la fin de l'année 2012. Le dernier suicide qui a eu lieu s'est déroulé en février de cette année à la Prison de La Croisée et a fait l'objet d'un communiqué de Presse par la Police Cantonale.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 14 mai 2014.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean